Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 19 (1973)

Heft: 4

Rubrik: Affaires fédérales

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

affaires fédérales

Démission du procureur de la Confédération

(A.T.S.) Le Conseil exécutif du canton de Berne a nommé M. Hans Welder, procureur de la Confédération, professeur ordinaire de droit pénal à l'université de Berne. M. Welder a remis sa démission de sa fonction de procureur de la Confédération pour l'automne prochain. Il avait accédé à cette charge en 1968. En 1964, il devenait privat-docent et en 1967 professeur extraordinaire de droit pénal, de procédure pénale et sciences auxiliaires de droit pénal à l'université de Berne.

La Suisse reste un pays avancé en matière d'ordinateurs

« Il n'est apparu en Suisse encore aucune saturation des besoins sur le marché des ordinateurs », nous annonce le directeur - général Max J. Steinmann, de Sperry Univac Suisse, dans une prévision pour l'année nouvelle. La demande provenant de l'industrie, du commerce, des banques, des assurances et de l'administration publique est ininterrompue. Il ne faut pas considérer comme la plus négligeable des causes celles que de nombreux domaines techniques d'application sont encore dans leur phase de développement. Parmi eux se trouvent la commande automatique du flux des marchandises dans l'industrie et le commerce, et l'installation de terminaux sur écrans lumineux dans les hôpitaux. L'agriculture également profite de l'ordinateur de manière croissante, la planification régionale l'utilise lors des concentrations de terres pour l'optimalisation des surfaces rurales. Même les arbres généalogiques des vaches seraient contrôlés grâce au traitement par ordinateur.

« La Suisse présente après les U.S.A. le plus grand volume d'investissements par habitant dans le secteur de l'informatique », déclare ensuite le directeur-général Steinmann. L'utilisation real-time (en temps réel) a un grand avenir, car l'ordinateur par l'intermédiaire de terminaux sur écrans lumineux peut être directement relié avec les lieux de travail. Par ce moyen, les cycles de travail seraient accélérés et apporteraient des améliorations du point de vue de la rationalisation.

La Suisse a pu garder l'année dernière sa réputation de « pays avancé en matière d'ordinateur ». Par comparaison sur le plan international, les dimensions plus modestes des entreprises suisses exigèrent une planification sérieuse et une exploitation plus diversifiée des installations d'ordinateur que cela n'en est le cas dans des pays ayant des entreprises et marchés plus étendus.

Dr Rudolf FARNER, Zurich

Vers la création d'un service civil

(C.P.S.). Le Conseil fédéral a publié récemment un rapport sur l'initiative dite de Münchenstein qui demande la création d'un service civil pour certaines catégories d'objecteurs de conscience. Le Conseil fédéral est prêt à donner suite à cette initiative et il demandera aux Chambres fédérales le feu vert pour préparer une révision de l'article 18 de la Constitution. Les enseignants du gymnase de Münchenstein qui sont appuyés par plus de 62 000 citoyens demandent que l'obligation du service militaire soit maintenue en règle générale, mais que la Confédération crée un service civil comme solution de remplacement du service militaire pour les Suisses qui ne peuvent concilier l'accomplissement du service militaire avec les exigences de leur foi ou de leur conscience. Dans ses considérations, le Conseil fédéral estime que si les objecteurs de conscience devraient pouvoir accomplir un service utile à la communauté, cette possibilité devrait se limiter aux citoyens qui prouveront, au cours d'une procédure adéquate, que l'accomplissement des obligations militaires les plongerait réellement dans une détresse morale insurmontable. Le rapport relève aussi que, bien qu'il n'y ait pas pour la conscience de critères absolus, il devrait être possible dans la pratique, d'apprécier chaque cas. Le Conseil

fédéral est donc bien décidé à tolérer un régime de faveur en cas de détresse morale insurmontable, les « objecteurs politiques » par contre seront déférés devant les tribunaux comme par le passé. Si le Conseil fédéral est approuvé par les Chambres — ce qui est très probable —, il devra entreprendre des études pour la création de ce service civil, ce qui lui permettra d'élaborer un avant-projet qu'il soumettra à la procédure de consultation. En 1975, peuple et cantons diront ce qu'ils pensent de tout cela.

La nouvelle loi sur le matériel de guerre est entrée en vigueur le 1er février. C'est à cette date aussi que le Conseil fédéral a publié une ordonnance d'exécution qui contient le catalogue de tous les objets qui sont considérés comme matériel de guerre au sens de la loi et toute la procédure des autorisations et des contrôles.

Les dragons qui ont été amèrement déçus au mois de décembre dernier, auront au moins la satisfaction de pouvoir acheter le cheval qui leur a été confié à bon prix. Le Conseil fédéral vient en effet de décider de leur laisser le choix, soit de l'acheter soit de le restituer à la remonte fédérale. En cas d'acquisition, le cheval ne pourra toutefois pas être revendu pour une durée limitée.

Dans un arrêté qu'il a également approuvé, le Conseil fédéral propose aux Chambres l'acquisition de trente avions « Hunter » d'occasion qui ont été remis en état par le constructeur. Cette acquisition coûtera la bagatelle de 136 millions et servira à remplacer, dès 1975, les « Venon » qui auront atteint l'âge de la retraite.

Au cours de l'une de ses séances, le Conseil fédéral a pris connaissance des propositions qui veulent que les Chambres fédérales se réunissent dix fois par an en « mini-sessions » d'une semaine ou de quinze jours au maximum. L'Exécutif estime que ce système compliquerait trop le travail de l'administration et des chefs de Département. Par contre, il estime utile et opportun le fait de mentionner dorénavant la constitutionnalité de tout projet qu'il soumettra à l'approbation du Parlement.

B. E.

Une distinction méritée à un chercheur suisse

(A.T.S.) La société italienne pour la toxicologie a décerné à l'issue d'un congrès international une médaille d'or à M. le Dr E. Bovay, directeur de la station fédérale d'essais agricoles de Liebefeld-Berne en reconnaissance pour ses recherches dans le domaine de l'hygiène de l'air. Ce chercheur s'est fait connaître par ses travaux sur l'influence de la pollution de l'air sur les plantes et les bêtes.

Chaîne du bonheur : un quart de siècle de vente de mimosa

(A.T.S.) Il y a vingt-cinq ans, en 1948, la Chaîne du bonheur, Radio-Lausanne et les sections romandes de la Croix-Rouge prenaient l'initiative d'une vente de mimosa, dont le bénéfice devait permettre à des enfants français, délicats de santé, de profiter d'un séjour en été dans les montagnes suisses, et à des enfants suisses de passer des vacances au bord de la mer. La première vente, organisée dans 41 villes et villages de toute la Suisse romande, permit de recueillir 46 000 francs.

Depuis lors, 4 000 enfants français et 7 000 enfants suisses ont bénéficié de l'« opération mimosa ». En 1972, la vente a produit 314 000 francs dans 347 villes et villages romands.

Le 25e anniversaire a été marqué, samedi 3 février, par une grande vente de mimosa de la Côte d'Azur.

Une « fondation culturelle ex libris »

(A.T.S.) Une fondation culturelle, dont le siège est à Lausanne, a été créée récemment sous le nom de « Fondation ex libris » La fondation a pour but primordial de promouvoir les échanges culturels entre les régions linguistiques de notre pays. Pour remplir cette mission, elle financera la traduction dans les autres langues nationales d'œuvres importantes d'écrivains suisses contemporains, par la prise en charge des frais de traduction, ou par toutes autres mesures de soutien, elle incitera les maisons d'édition, les clubs de livres, les revues et autres moyens de diffusion à publier les œuvres retenues. La fondation se propose également de contribuer à la diffusion à l'étranger des œuvres d'auteurs suisses.

Le conseil de fondation comprend MM. Gaston Benoît (La Chaux - de - Fonds), Bernard-Claude Gauthier (Lausanne), Franz Lamprecht (Zurich-Zollikerberg), Adolf Muschg (Zurich-Kilchberg) et Vinicio Salati (Lugano).

Sur le plan financier, la fondation dispose d'un capital initial de 25 000 francs. Son activité est en outre assurée, pour une première période de cinq ans, par des subventions annuelles des éditions ex libris se montant au total à 100 000 francs.

Un Suisse sur dix épouse une étrangère

(A. T. S.) Un Suisse sur dix épouse une étrangère et ce rapport est à peine moins élevé en ce qui concerne les Suissesses. Alors que le nombre de citoyens suisses convolant en justes noces avec des ressortissantes de pays étrangers n'a pas fortement varié depuis 1926, celui des Suissesses a presque doublé.

En 1970, 3 974 étrangères ont acquis la nationalité suisse par le mariage avec un Suisse, contre 4 268 en 1950 et 5 262 en 1960. Les mariages avec des Allemandes, des Autrichiennes et des Italiennes ont notablement diminué depuis 1960. Dans le cadre des pays voisins, seuls les mariages avec des Françaises ont quelque peu augmenté. En revanche, le nombre des étrangères ressortissantes d'autres pays que ceux qui nous avoisinent a plus que doublé.

Dans son rapport, la commission chargée par le Département fédéral de justice et police de se prononcer sur la révision de la loi sur la nationalité suisse, constate que les mariages de Suissesses ont eu une évolution différente : en 1950 (alors que la femme suisse ne pouvait pas encore souscrire une déclaration en vue de rester Suisse) 924 Suissesses seulement se sont décidées à épouser un étranger (4,5 moins que les Suisses qui épousaient une étrangère). En 1970 en revanche, le nombre de ces Suissesses s'est levé à 3 415 (1 326 avec des Italiens) et s'est ainsi fortement rapproché du nombre des Suisses mariés au cours de la même année avec une étrangère (3 974).

En 1970, il y a eu au total dans notre pays 46 693 mariages, 34 865 (74,7 %) mariages entre Suisses, 7 389 (15,8 %) mariages entre des Suisses et des étrangères et à 439 (9,5 %) mariages entre étrangers.

M. Honegger : Le premier musicien occidental à jouer en Chine depuis la Révolution culturelle

(A.T.S.) « La Chine est en train de prendre un virage sur le plan de la musique : depuis 1966, seules les œuvres chinoises d'après la révolution culturelle étaient jouées en public. Notre voyage en Chine est le signe que la musique antérieure et celle de l'étranger ne seront plus reniées avec autant d'absolu » : celui qui s'exprime ainsi est un violoncelliste genevois. Soliste de renommée internationale, M. Henri Honegger, qui a eu l'honneur, avec son épouse Claire, qui l'accompagne au piano, d'être le premier musicien occidental à donner des concerts en Chine depuis la révolution culturelle.

EPICERIE FINE

VERNETTE & PRADER

(Langwies-Grisons)

S.A. au capital de 2 000 000 de F

CAFÉS
THÉS

PRODUITS EXOTIQUES
et
ETRANGERS

Vins suisses et de toutes origines

115-117, avenue du Maine
PARIS-14e

Tél. 783-04-47
734-86-33

Torréfaction journalière de cafés

M. Honegger, qui a reçu une journaliste de l'A. T. S. à son domicile de Conches, près de Genève, est d'ailleurs encore très étonnée d'avoir été ainsi un pionnier : « J'avais bien demandé, lors d'une tournée au Japon à pouvoir me rendre en Chine, mais quant à m'imaginer que j'allais un jour être invité officiellement par les autorités chinoises pendant trois semaines, avec autant d'honneurs et d'amabilité... », et il ajoute : « J'ai l'impression que la Chine a tendu la main à la Suisse, et j'espère que Berne répondra à ce geste. Elle pourrait par exemple le faire en invitant d'une façon ou d'une autre le très grand pianiste qu'est Yin tcheng tjong pour une tournée dans notre pays ».

Les Chinois aiment particulièrement Bach

Le violoncelliste genevois et son épouse ont donné huit concerts en Chine à la fin du mois de décembre et au début de janvier : deux à Tientsin, quatre à Pékin et deux à Changhaï. Ils ont partout rencontré un accueil favorable, voire enthousiaste, jouant dans des salles de 1 200 à 1 400 places toujours combles. Ce qui rappelait à M. Honegger un concert donné aux Etats-Unis, à Minneapolis, dans une salle de 5 000 places devant... 60 spectateurs. Le public chinois a particulièrement apprécié les suites de Bach pour violoncelle seul (« La musique monodique doit être plus familière chez eux qu'en Occident »), ainsi que les danses roumaines de Bartok, Vivaldi et les compositeurs espagnols. « Il faut comprendre l'attitude chinoise face à la musique, dit M. Honegger : pour eux la musique a un but plus important que la musique elle-même. Les raisons politiques sont pour le moment tellement plus importantes : les arts, et la musique en particulier, doivent contribuer à la cohésion de cet immense pays et à son effort révolutionnaire. »

C'est pourquoi ce sont toujours des groupes de compositeurs qui écrivent collectivement les œuvres musicales, après avoir suivi des troupes itinérantes dans les campagnes, auprès des masses paysannes. Ils intègrent ainsi dans leur musique des éléments dans lesquelles se

ENTREPRISE GENERALE
DE PEINTURE

FRANCIS MONA

39, avenue de Seine
92 - Rueil-Malmaison
Tél. : 776-13-37

2 bis, rue de l'Oasis
92 - Puteaux
Tél. :776-13-37

retrouvent les couches populaires et les minorités nationales des diverses régions de la Chine. Ainsi les Chinois ont des raisons profondes d'agir sur les arts. Mais à mon avis, ajoute M. Honegger, cette période est forcément passagère, sinon les artistes étoufferont l'art officiel, ça risque vite de devenir pompier, vous savez... »

La « Cantate du fleuve Jaune » fait penser à Liszt

« D'ailleurs, si la musique européenne n'est plus jouée en public depuis la révolution culturelle, elle est néanmoins étudiée par les musiciens chinois, qui ont été enchantés de notre tournée de concerts. Ils voulaient tout savoir, notamment sur le violoncelle en Europe, et on m'a demandé de donner un cours, mais j'ai bien vu qu'ils savaient bien des choses sur notre musique. Quant à moi, j'ai été intéressé par les concerts et les opéras que j'ai pu entendre, et je considère que le concerto pour piano composé d'après la « Cantate du fleuve Jaune » comme une œuvre très belle, particulièrement réussie. Composé sur les thèmes populaires et en même temps inspiré de la musique européenne, on peut le comparer à un concerto de Liszt. »

Huiles
et Graisses

" MOTUL "

**Automobiles
et Industrielles**

**119, boulevard Félix-Faure
93 - AUBERVILLIERS**

Tél. **352-29-29**

Swissair aide les passagers parlant une langue peu connue

(C.P.S.) Les collaborateurs de la plupart des compagnies aériennes parlent en principe plusieurs langues. Les hôtesses et les stewards de Swissair doivent avoir de bonnes connaissances de français, d'allemand et d'anglais. Un grand nombre d'entre eux parlent encore d'autres langues.

Cependant, une compagnie internationale de transport aérien, dont la clientèle provient de tous les pays, constate parfois des difficultés de communications entre passagers et employés. Swissair s'est préoccupée de ce problème. A titre d'essai, elle remettra dorénavant aux passagers parlant une seule langue peu connue un insigne portant l'inscription de leur langue maternelle avec un guide de conversation.

Cette brochure contient des informations essentielles, des conseils, des questions et réponses usuelles aux guichets des aéroports et à bord des avions, en anglais et dans la langue maternelle du voyageur. Le passager désirant une boisson, trouvera une phrase appropriée dans sa langue maternelle pour demander une tasse de thé, par exemple. Grâce à la traduction en anglais, l'hôtesse pourra servir au client ce qu'il désire.

**LA PRECISION
DANS
LE DECOLLETAGE**

S.A. au capital de 245 000 F
Directeur : **E. BIERI**

**16, rue Orfila - PARIS-20e
Tél. MEN. 52-07**

Pièces détachées sur tours automatiques pour aviation - auto - marine - chemins de fer - horlogerie - optique - radio - électronique...

Des insignes avec la brochure correspondante sont disponibles en hongrois, roumain, polonais, slovène et serbo-croate. Si cette aide aux passagers s'avère judicieuse, elle sera étendue à d'autres langues.

« Le scoutisme » documents philatéliques 1900 - 1971

(C.P.S.) Du 6 mars au 3 juin 1973, sont exposés dans la salle des timbres - poste du Musée des P.T.T. à Berne, répartis en 18 planches, des extraits des deux plus importantes collections thématiques sur le scoutisme, de MM. Walter Grob à Lutry et Fredy Scherb à Berne. Cette exposition spéciale est l'occasion pour les P.T.T. de marquer le 60e anniversaire de l'Union des scouts suisses et les 50 ans d'existence du centre international scout de Kandersteg.

ORFEVRERIE

WISKEMANN

LISTES DE MARIAGE

métal argenté — porcelaine
acier inoxydable — cristaux

articles cadeaux

13, rue Lafayette
Paris 9e — 874-70-91

Jusqu'à aujourd'hui, plus de 120 pays ont émis au total 970 timbres et 145 blocs consacrés au scoutisme, dont plus de la moitié ont vu le jour durant cette dernière décennie. Cette exposition donne surtout une idée du développement dans le monde entier du scoutisme, depuis sa fondation jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Ces deux collections sont principalement constituées de sceaux et de documents postaux, notamment de lettres, cartes et entiers datant des premières années du mouvement.

Deux cadres, contenant des esquisses et des essais des timbres de propagande émis dans notre pays en 1963 et 1969, consacrés respectivement aux éclaireurs et aux éclaireuses, complètent cette exposition, qui ne manquera pas d'attirer non seulement les philatélistes mais tous ceux qui s'intéressent de près ou de loin au scoutisme.

Naissance du premier journal œcuménique en Suisse

(A.T.S.) Edité par le service radio, télévision et cinéma de l'Association des Eglises réformées de Suisse alémanique (Vereinigung evangelischreformierter Kirchen der deutschsprachigen Schweiz fuer kirchliche Film - Radio - un Fernseharbeit) et par l'Association populaire catholique de Suisse alémanique (Schweizerischer katholischer Volksverein), « Zoom-Filmberater », la première revue œcuménique en Suisse, a sorti son premier numéro au mois de janvier. Elle cherche à examiner d'une manière critique les films et émissions de télévision et de radio, ainsi que les structures de ces « media ». « Zoom - Filmberater » est issu de la fusion, du « Filmberator » catholique avec le « Zoom » protestant. Les rédacteurs sont MM. Urs Jaeggi, de Berne, et Franz Ulrich, de Zurich.

M. Etienne Vallotton, nouvel ambassadeur de Suisse en Algérie

(A.T.S.) Le Conseil fédéral a nommé le ministre Etienne Vallotton, actuellement directeur-suppléant de la direction des organisations internationales du Département politique fédéral, en qualité d'ambassadeur de Suisse en Algérie. Il succède à M. Jean-Denis Grandjean qui vient d'être accrédité comme ambassadeur en Turquie.

Né en 1918 à Morges, M. Vallotton est originaire de Vallorbe (Vd). Après des études aux universités de Lausanne et de Genève avec licence en sciences politiques, M. Vallotton est entré au Département politique en 1946, il a été transféré dès 1951 à Ankara puis à Londres. En 1958, il est revenu à Berne et trois ans plus tard, il a été affecté à l'Ambassade de Suisse à Beyrouth en qualité de conseiller d'ambassade et de premier collaborateur du chef de mission. Rentré à Berne en 1964, M. Vallotton a dirigé la section des affaires scientifiques de la division des organisations internationales et a été promu, en 1969, à la fonction de suppléant du chef de cette division. En 1971, le Conseil fédéral lui a conféré le titre de ministre.

M. Paul Berthoud, nommé directeur aux Nations Unies

(A.T.S.) Un Suisse, M. Paul Berthoud, né à Genève en 1922, a été nommé directeur du fonds pour l'environnement, nouvel organisme des Nations Unies.

Docteur en droit de l'université de Genève, ancien privat-docent à l'université de Neuchâtel, auteur de nombreux ouvrages de droit international, M. Paul Berthoud a notamment derrière lui une carrière de 22 ans dans le cadre des Nations Unies, aussi bien dans les domaines économique et social que politique et juridique.

Pour ou contre l'actuel hymne national suisse

(A.T.S.) Le conseiller national Etter (UDC/BE) n'aime pas beaucoup l'hymne national suisse, qui est actuellement le « Cantique suisse » de Swyssig et Widmer et qui est « à l'essai » depuis 1961. Le député bernois estime dans une petite question au Conseil fédéral qu'après plusieurs années le chant « Sur nos monts quand le soleil... » ne deviendra jamais un hymne national vraiment admis — comme cela devrait être le cas — et chanté avec joie par tout le peuple ». Après la dernière fête nationale, on s'est plaint « très loin à la ronde dans le pays » que l'exécution du nouvel hymne soit franchement déplorable et devienne parfois même un supplice », poursuit M. Etter, qui demande au gouvernement qu'un autre hymne national soit choisi. Dans sa réponse, le Conseil fédéral déclare qu'une nouvelle consultation aura lieu à ce sujet. Ce sera la troisième, les deux premières ayant été nettement favorable au « Cantique suisse ».

Voici la réponse du gouvernement :

« Après avoir consulté les cantons et les organisations intéressées de notre pays, le

Le Français

3, avenue de l'Opéra
Tél. OPE. 88-20

**Comme par le passé,
vous y dégusterez
la bonne fondue suisse
et les délicieuses croûtes
au fromage**

Conseil fédéral avait décidé, le 21 septembre 1961, de déclarer le « Cantique suisse » de Swyssig et Wildmer, hymne national officiel pour l'armée et les zones d'activité de nos représentations diplomatiques pendant une période d'essai de trois ans. Les cantons furent invités à procéder de la même manière. Le temps d'essai écoulé et compte tenu de l'avis des cantons et des organisations intéressées, le Conseil fédéral a décidé, le 13 juillet 1965, de poursuivre l'essai, auquel il n'a fixé cependant aucun terme. Nonobstant les hésitations et les objections en partie justifiées que suscitent le « Cantique suisse » et notamment son texte, les deux consultations ont fait apparaître une nette majorité en faveur de ce chant. Etant donné que l'essai dure depuis plus de dix ans, le Département de l'intérieur va procéder à une nouvelle consultation des cantons et des organisations intéressées, après quoi le Conseil fédéral reprendra l'examen du problème de l'hymne national » *(Qu'en pensent les Suisses de France ? Réd.)*

Une nouvelle revue pour jeunes gens

(A.T.S.) Une nouvelle revue destinée aux jeunes gens de 16 à 25 ans vient de sortir sur le marché en Suisse alémanique, sous le titre « Spot », avec en sous-titre « Les jeunes questionnent ». Cette revue, qui paraîtra sept à huit fois par année, a un caractère interconfessionnel et ne contiendra pas, pour le moment, d'annonces publicitaires. Le financement est asuré par des contributions volontaires des paroisses et par d'autres organisations. La rédaction, dont le chef est M. Walter Zwahlen (Bâle), compte quelques journalistes professionnels.

Le premier numéro, consacré au thème de « la solitude dans la masse », expose le problème des suicides de jeunes gens.

Chronique de la cinquième Suisse

Suisses de l'étranger Une possibilité extraordinaire d'adhésion à l'AVS/AI vous est offerte Profitez-en !

1. A l'occasion de la huitième révision de l'AVS/AI, une possibilité extraordinaire d'adhésion à l'assurance facultative est accordée aux Suisses de l'étranger qui n'y sont pas encore inscrits. Cette offre s'adresse à tous les ressortissants suisses résidant à l'étranger qui peuvent encore acquitter des cotisations au moins pendant une année entière et acquérir ainsi un droit à une rente de vieillesse. Il s'agit là des hommes nés après le 30 novembre 1908 et des femmes nées après le 30 novembre 1911.

31 décembre 1973, dernier délai,

aux représentations diplomatiques et consulaires suisses qui enverront aux intéressés les formulaires prévus à cet effet. Les cotisations seront dues dès le 1er janvier 1973, quelle que soit la date de l'inscription.

2. A partir du 1er janvier 1974, **seuls pourront s'inscrire à l'assurance facultative les Suisses de l'étranger qui déclareront leur adhésion au plus tard un an après l'accomplissement de leur cinquantième année** (et non plus de la quarantième, comme jusqu'ici). Les délais habituels pour le passage de l'assurance obligatoire en Suisse à l'assurance facultative à l'étranger ainsi que ceux qui sont prévus dans des cas spéciaux demeurent bien entendu réservés.

3. La huitième révision de l'AVS/AI a entraîné **une augmentation des rentes.** (Nous en reparlerons dans notre nº de juin. Réd.) Cette amélioration n'a évidemment pas été possible sans une certaine **hausse des cotisations.**

4. D'autres précisions figurent dans le « Memento sur l'assurance facultative des Suisses de l'étranger » qui vient d'être réédité et tient compte de la situation au 1er janvier 1973. Ce mémento peut être obtenu auprès de toutes représentations diplomatiques et consulaires suisses.

Pour les enfants suisses de l'étranger

(C.P.S.) Il existait depuis plus de cinquante ans une Fondation qui se dénommait « Secours aux Suisses ». Elle est née des séquelles de la premi.ère guerre mondiale et s'est révélée des plus bénéfiques tant pendant les années de crises économiques qu'au cours du second conflit de 1939-1945. Elle a apporté des secours matériels à des milliers de jeunes compatriotes résidant dans des pays en guerre ou occupés par des armées étrangères. Elle répondait donc pleinement à son appellation et à son but.

Les conditions matérielles de vie hors de nos frontières se sont heureusement améliorées. Le secours matériel direct n'est plus de grande urgence. Cependant, une certaine forme d'aide demeure nécessaire pour les enfants de nos compatriotes établis à l'étranger. La Fondation a modifié son nom et s'intitule désormais « Pour les enfants suisses à l'étranger ». Elle continuera à octroyer des secours matériels dans certains cas d'espèce et dans certaines situations individuelles. Elle se propose pourtant de poursuivre l'action entreprise dès l'origine sur un terrain qu'on pourrait ap-